Conseil Communal de Veytaux

Procès-verbal N°04/2026 de la séance du

Lundi 7 septembre 2026 – à 20h00

En la salle du Conseil communal

Présidente :	Mme Valérie Passera
Présents :	**27 membres**
Excusés :	**6 membres**
Mmes/MM :	Guillaume Augnet, Vincent Gallay, Alexandra Gasser, Jean-Luc Puenzieux, Stephan Teklits
Absent :	**1 membre**
Mmes/MM :	Sergio Fagundo Piroto

L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 7 SEPTEMBRE EST LE SUIVANT :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assermentation de Conseillers
4. Procès-verbal de la cérémonie d'assermentation du 15 juin 2026
5. Procès-verbal du Conseil communal du 22 juin 2026
6. Communications du bureau du Conseil communal
   a) Mot de la Présidente
   b) Liste des membres
   c) Préavis fonds durable
   d) Fête au village
   e) Votations fédérales du 27 septembre 2026
   f) Apéritif de fin de séance
7. Communications de la Municipalité
8. Préavis
   a) Relatif aux autorisations générales et compétences financières à accorder à la Municipalité pour la législature 2026-2031 (préavis 10/2026)
   b) Relatif à la détermination du plafond d'endettement et du plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties pour la législature 2026-2031 (préavis 11/2026)

c) Relatif à la rémunération des membres de la Municipalité pour la législature 2026-2031 (préavis 12/2026)

d) Relatif à l'ajustement du bilan suite au passage au plan comptable MCH2 (modèle comptable harmonisé de 2ème génération) (préavis 13/2026)

e) Relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2027 (préavis 14/2026)

f) Relatif à l'octroi d'un crédit du patrimoine administratif de CHF 29'187.30 TTC au maximum pour couvrir les frais liés aux frais d'étude pour l'intégration de Vélolac dans le projet de réaménagement du secteur de Chillon et du prolongement jusqu'à Villeneuve (préavis 15/2026)

9. Questions et propositions individuelles

Mme la Présidente, V. Passera, ouvre la séance à 20h00 en saluant Mmes et MM. les Conseillers communaux, M. le Syndic et les membres de la Municipalité, Mme la secrétaire municipale, M. l'Huissier, M. l'agent de proximité, les membres du public, M. le secrétaire du conseil, Mme la scrutatrice.

Elle laisse la parole à Mme Céline Cossy, adjointe responsable de l'appui social et de l'insertion de l'ARAS (Association régionale d'action sociale), pour une présentation de « Riviera pour vous ».

Mme C. Cossy présente « Riviera pour vous ».

Cf. document joint en annexe

M. F. Perrochet demande quelles sont leurs attentes au niveau du Conseil communal.

Mme C. Cossy indique qu'elle a été approchée par Mme. S.-G. Dinklage pour faire une présentation de « Riviera pour vous ». Mme S.-G. Dinklage l'a sollicitée pour quelques cas. Elle demande aux conseillères et conseillers de ne pas hésiter à en parler à leur entourage. Elle est consciente de la difficulté qu'il peut y avoir de se présenter aux services sociaux. Elle indique que « Riviera pour vous » fait des permanences directes. Ils se déplacent également afin d'aider les personnes à déposer les prestations, comme se présenter à la caisse AI. Le but est donc d'informer le Conseil communal ainsi que la population de Veytaux de ces prestations disponibles.

L'assemblée applaudit.

Mme la Présidente, V. Passera, remercie Mme C. Cossy pour sa présentation.

1. APPEL

Mme la Présidente, V. Passera, prie le secrétaire de procéder à l'appel.

Mme la Présidente, V. Passera, remercie. Le quorum étant atteint, elle déclare la séance ouverte et demande la bénédiction divine sur les travaux de l'Assemblée.

Elle demande à Mme F. Jordan de prendre place en tant que scrutatrice suppléante afin de remplacer M. G. Augnet qui est excusé.

Elle remercie le Conseil pour la confiance qu'il lui accorde et indique qu'elle fera au mieux pour être à la hauteur de la tâche qui lui est confiée. Elle se réjouit de travailler en collaboration avec chacune et chacun des conseillères et conseillers, d'animer les débats qu'elle espère constructifs et animés sans être trop mouvementés et toujours dans le respect de chacune et chacun. Elle remercie encore toutes et tous pour leur engagement pour la commune et se réjouit des décisions que le Conseil prendra durant cette année politique et qui permettront à la Municipalité d'avancer dans son travail et dans les missions qui lui sont attribuées.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme la Présidente, V. Passera, annonce une modification. Pour le point 8, elle indique que les sous-points « abc » sont répétés à partir du sous-point « d ». Les sous-points vont donc du « a » au « f ».

Elle demande si d'autres modifications sont à apporter.

Aucune remarque.

L'ordre du jour, tel que modifié, est accepté à l'unanimité.

3. ASSERMENTATION DE CONSEILLERS

Mme la Présidente, V. Passera, informe que, selon l'article 90 de la loi sur les communes, les conseillers et conseillères, qui étaient absents lors de l'assermentation du 15 juin 2026, doivent être assermentés devant le Conseil communal par la Présidente qui en informera le Préfet. Elle indique que les personnes qui ne sont pas encore assermentées sont M. Quentin Claudet, M. Olivier Gasser, qui est excusé ce soir et qui devra être assermenté lors de la prochaine séance du Conseil communal, M. Gérald Gatto, Mme Joëlle Turrian ainsi que M. Rémy Sciola, suppléant, en remplacement de M. Jean-Marc Emery qui a annoncé, cet été, sa démission.

Elle lit la lettre de M. J.-M. Emery.

« Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères,

Messieurs les Conseillers,

Réélu au Conseil communal pour la législature 2026-2031, j'ai toutefois décidé, après mûre réflexion, de ne pas poursuivre mon engagement et de remettre ma démission.

Cette décision intervient au terme d'un long parcours au service de la commune, comprenant douze ans et demi au sein de la Municipalité ainsi que deux législatures en qualité de Conseiller communal. Ces années m'auront permis de participer activement à la vie communale et de vivre de nombreux moments enrichissants, tant sur le plan humain que politique.

Je tiens à remercier toutes celles et tous ceux avec qui j'ai eu le plaisir de collaborer durant ces années.

Je souhaite au Conseil communal de très bonnes séances et, surtout, une excellente législature. Je forme le vœu qu'il demeure pleinement attentif aux préoccupations de la population et qu'il défende avec conviction, responsabilité et indépendance les intérêts des citoyennes et citoyens qui lui ont accordé leur confiance.

Je vous adresse, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, mes salutations les meilleures.

Jean Marc Emery »

Mme la Présidente, V. Passera, invite les personnes précédemment citées de s'approcher afin de commencer l'assermentation.

Elle invite l'assemblée à se lever et demande aux assermentés de lever la main et de promettre.

Elle procède dès lors à l'assermentation de ces membres. Elle donne lecture de la promesse légale de l'article 9 de la loi sur les communes.

*« **Art. 9 Serment***

Avant d'entrer en fonctions, les membres du conseil général prêtent le serment suivant :

- "Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays."

- "Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer." »

M. Q. Claudent indique qu'il ne peut pas le promettre car il n'est plus éligible au poste de conseiller communal pour la commune de Veytaux. Il informe de son récent départ de la commune de Veytaux.

Mme la Présidente, V. Passera, le remercie et l'invite à reprendre place auprès des membres du public.

M. Gérald Gatto, M. Rémy Sciola et Mme Joëlle Turrian le promettent.

Mme la Présidente, V. Passera, les remercie et les invite à rejoindre les rangs du Conseil communal.

L'assemblée applaudit.

4. PROCÈS-VERBAL DE LA CÉRÉMONIE D'ASSERMENTATION DU 15 JUIN 2026

Mme la Présidente, V. Passera, demande s'il y a une adjonction ou modification à apporter au procès-verbal de la cérémonie d'assermentation du 15 juin 2026.

Aucune remarque.

Le procès-verbal de la cérémonie d'assermentation du 15 juin 2026 est accepté à l'unanimité.

5. PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 22 JUIN 2026

Mme la Présidente, V. Passera, demande s'il y a une adjonction ou modification à apporter au procès-verbal du 22 juin 2026.

Mme F. Jordan indique que, en page 3, à l'intervention de Mme la Syndique, C. Chevalley, il est indiqué deux fois « en » et il faut en enlever un.

Elle indique que, en page 8, il est indiqué « la dialogue » au lieu de « le dialogue » dans l'intervention de Mme la Syndique, C. Chevalley.

Elle indique, en milieu de page 12, qu'il manque « ce » avant le mot « centre » dans l'intervention de M. B. Grand.

Le procès-verbal du 22 juin 2026, tel que modifié, est accepté à 26 voix et une abstention.

6. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

a) Mot de la Présidente

Mme la Présidente, V. Passera, lit son discours.

« Comme déjà énoncé en tout début de séance, je tenais à vous remercier sincèrement pour la confiance que vous m'avez accordée à travers cette nomination. Comme déjà dit, j'espère être à la hauteur de cette responsabilité et pouvoir contribuer pleinement avec vous au bon fonctionnement de notre conseil. Je me réjouis de travailler avec chacune et chacun d'entre vous dans un esprit d'unité et de collaboration au service du bien commun – cette valeur essentielle pour laquelle nous avons été élus. Le corps législatif et le corps exécutif ont chacun leurs attributions, mais c'est dans une relation de confiance, de dialogue et d'étroite collaboration que nous pouvons avancer efficacement, comme nous savons déjà si bien le faire.

Comme déjà dit également, je souhaite que nos débats soient vivants, constructifs et sereins. La diversité des idées et la confrontation des opinions sont indispensables à la qualité de nos décisions. Elles peuvent parfaitement s'exprimer dans le ***respect mutuel****, l'écoute et la volonté de faire progresser notre commune.*

J'aimerais également adresser un ***encouragement particulier*** *aux Conseillères et Conseillers qui exercent ce mandat politique pour la première fois. N'hésitez surtout pas à « entrer dans la danse ». Participez au débat, rejoignez les groupes de travail – que nous appelons ici les commissions – et utilisez les différents outils à la disposition du législatif pour faire émerger des réflexions ou donner naissance à de nouveaux projets.*

Je rappelle le procédé pour toute prise de parole : En premier lieu, on lève la main pour demander la parole. Ensuite, la présidente appelle le conseiller ou la conseillère qui se lève et

le protocole veut qu'on salue la présidente et ensuite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, avant de faire votre intervention.

Ensuite, ce petit livret bleu consacré au règlement de notre Conseil présente de manière claire l'ensemble de ces possibilités que vous avez d'intervenir ainsi que leur fonctionnement. Il décrit notamment le rôle et les devoirs des Conseillères et Conseillers communaux. Et je suis certaine que les membres les plus expérimentés du conseil se feront un plaisir d'accompagner les nouveaux élus. La Préfecture est également à notre disposition et répond volontiers à toutes nos questions.

Je nous souhaite donc à toutes et tous une excellente année politique, riche en échanges, en projets et en réalisations concrètes et me réjouis de poursuivre nos travaux avec vous.

Merci de votre attention. »

b) Liste des membres

Mme la Présidente, V. Passera, indique que la liste des membres avec les adresses mails et numéros de téléphone sera transmise aux conseillères et conseillers. Si une conseillère ou un conseiller ne souhaite pas que ces données soient partagées, elle remercie les membres concernés de l'en informer en fin de séance.

c) Préavis fonds durable

Mme la Présidente, V. Passera, informe que ce préavis a été dernièrement transmis aux membres du Conseil communal. Ce préavis a été déposé lors de la dernière séance du Conseil communal de la législature précédente. Elle informe que la date de la commission est fixée au 23 septembre 2026 à 18h00 en la salle du Conseil communal. Elle précise que la commission doit encore être élue. Elle demande qui souhaite participer à cette commission qui devra être composée de trois personnes.

Mme F. Jordan se propose.

M. le Syndic, L. Sherif, indique que le préavis a été déposé à la suite d'une interpellation d'un ancien membre du Conseil communal. Il précise que le règlement sur les énergies renouvelables était vieillissant. La Municipalité a proposé un nouveau projet de règlement pour subventionner notamment les panneaux solaires, les isolations périphériques, les pompes à chaleurs ainsi que différents éléments. Ce règlement est important et il a une nécessité pour la commune.

M. G. Gatto se propose.

Mme S.-G. Dinklage souhaitait proposer M. V. Bieber car c'est un sujet qu'il connait.

M. V. Bieber indique qu'il n'est pas disponible à la date prévue pour la commission.

M. le Syndic, L. Sherif, indique qu'il est disposé à changer la date.

Mme la Présidente, V. Passera, propose d'élire Mme F. Jordan, M. G. Gatto et M. V. Bieber. Elle leur propose de se retrouver en fin de séance afin de convenir d'une date ensemble.

Elle les remercie de leur disponibilité et demande de les élire par acclamation.

La commission est élue par acclamation.

d) Fête au village

Mme la Présidente, V. Passera, remercie les membres du comité ainsi que toutes les personnes qui ont œuvré pour la réussite de cette belle fête. Elle remercie également certains membres présents qui ont participé à l'organisation de cette fête qui a eu un grand succès.

Elle laisse la parole à Mme N. Martino, membre du comité, afin de transmettre quelques mots.

Mme N. Martino lit ses remerciements.

« Juste un petit mot pour vous dire que j'espère très sincèrement que les désagréments occasionnés par la fête, la fermeture des routes, le bruit jusque tard dans la nuit ou tôt le matin ont été largement compensés par l'ambiance extraordinaire qui a régné dans ce village.

D'ailleurs, je pense que j'ai reconnu pas mal de personnes que j'ai servies au bar à un moment ou à un autre ou qui sont venues en tant que bénévoles. Donc, je pense que beaucoup de monde était là du conseil. Et donc, au nom de Stéphane Teklits, qui était le président de cette édition 2026, qui est aussi membre du conseil communal, mais qui ne pouvait pas être là aujourd'hui, je tiens à tous vous remercier très chaleureusement d'avoir soutenu la fête. Elle a été très belle et c'est grâce à vous. Si les gens n'avaient pas joué le jeu, ça n'aurait jamais fonctionné aussi bien. Et à titre très personnel, j'ajoute juste que la fête au village n'a évidemment absolument rien de politique, mais je trouve qu'elle tombait vraiment au bon moment pour ouvrir cette nouvelle législature, parce que Veytaux, c'est aussi ça, c'est savoir faire la fête ensemble et on a passé un très bon moment.

Merci. »

Mme la Présidente, V. Passera, la remercie.

e) Votations fédérales du 27 septembre 2026

Mme la Présidente, V. Passera, rappelle que la population sera appelée à voter sur deux objets fédéraux et un objet cantonal. Les votations fédérales sont deux initiatives populaires. La première est « sauvegarder la neutralité suisse » et la deuxième est « pour une alimentation sûre – grâce au renforcement de la protection indigène durable, à davantage de denrées alimentaires végétales et à une eau portable propre ». La votation cantonale est une initiative populaire législative et qui est « baisse d'impôts pour tous – Redonner du pouvoir d'achat à la classe moyenne ».

f) Apéritif de fin de séance

Mme la Présidente, V. Passera, informe que l'assemblée est invitée à un apéritif de fin de séance organisé par la Présidente du Conseil. Elle informe que ce dernier aura lieu à l'espace convivial du bâtiment multigénérationnel.

7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. le Syndic, L. Sherif, indique qu'il y a deux communications, une de M. I. Rinaldi et une de sa part.

Il remercie toutes les personnes qui se sont engagées pour cette fête au village. Il trouve que cela fût une belle fête et qu'on y a retrouvé l'âme de Veytaux, la chaleur et le partage au sein de la population. Il trouve que la fête était magnifique et que c'était un honneur d'être Syndic durant celle-ci.

M. I. Rinaldi communique un appel à la prudence. Il indique que la forêt a énormément souffert en Suisse, comme communiqué récemment par les médias. Il indique que la commune a beaucoup de sentiers et d'usagers. Il indique que plusieurs arbres sont secs. Il précise que certains arbres risquent de ne pas passer l'hiver et que certains ont commencé à perdre leurs feuilles de manière prématurée. Il indique qu'il y a un danger au niveau des chutes de branches et des arbres. Si des arbres tombent, cela peut engendrer des chutes de pierres à cause des racines. Il indique que la Municipalité reste très attentive à cette situation. La commune devra intervenir sur plusieurs endroits afin de sécuriser certains passages. Des sentiers seront donc fermés temporairement le temps d'effectuer les travaux nécessaires. Il appelle donc à la prudence, notamment lorsque le vent souffle plus fort. Il informera au fur et à mesure que les travaux avancent.

Mme la Présidente, V. Passera, les remercie et ouvre la discussion.

Aucune remarque.

8. PRÉAVIS

a) Relatif aux autorisations générales et compétences financières à accorder à la Municipalité pour la législature 2026-2031 (préavis 10/2026)

Mme la Présidente, V. Passera, indique que les cinq premiers préavis, du préavis 10/2026 au préavis 14/2026, seront étudiés par la commission de gestion. Ce sera une séance commune qui aura lieu le lundi 14 septembre 2026 à 18h00 en la salle du Conseil communal.

Elle propose d'accepter par acclamation.

L'assemblée applaudit.

Elle rappelle que les membres de la commission de gestion sont Mme V. Basile, M. V. Bieber, M. J. Raemy, Mme C. Turri Herrmann, M. F. Perrochet, Mme P. Hery et Mme S.-G. Dinklage.

Elle précise que si un membre a une question ou une remarque concernant un de ces préavis, il peut transmettre sa demande à un des membres de la commission qui se chargera d'en discuter avec la commission.

b) Relatif à la détermination du plafond d'endettement et du plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties pour la législature 2026-2031 (préavis 11/2026)

Traité au point 8.a

c) Relatif à la rémunération des membres de la Municipalité pour la législature 2026-2031 (préavis 12/2026)

Traité au point 8.a

d) Relatif à l'ajustement du bilan suite au passage au plan comptable MCH2 (modèle comptable harmonisé de 2ème génération) (préavis 13/2026)

Traité au point 8.a

e) Relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2027 (préavis 14/2026)

Traité au point 8.a

f) Relatif à l'octroi d'un crédit du patrimoine administratif de CHF 29'187.30 TTC au maximum pour couvrir les frais liés aux frais d'étude pour l'intégration de Vélolac dans le projet de réaménagement du secteur de Chillon et du prolongement jusqu'à Villeneuve (préavis 15/2026)

Mme la Présidente, V. Passera, indique que le Bureau propose une commission à trois membres. Elle Indique que trois membres se sont proposés pour cette commission. Les membres concernés sont M. F.-W. Golaz, M. F. Michel et Mme A. Gasser.

Elle indique que la séance de la commission était prévue le mercredi 16 septembre 2026 à 18h00 en la salle du Conseil communal. Toutefois, un des membres n'est pas disponible à cette date. Elle propose de modifier la date.

M. P. Andler propose de faire un doodle.

Mme la Présidente, V. Passera, remercie ces trois membres pour leur disponibilité et propose d'élire la commission par acclamation.

L'assemblée applaudit.

Elle rappelle l'article 43, alinéa 2, du règlement du Conseil communal, qui précise le secret de fonction au sein des différentes commissions nommées. Elle rappelle également l'article 44 qui précise que la majorité des membres de la commission doit être présente pour siéger, ainsi que l'article 47 qui précise que chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'étudier un rapport.

9. QUESTIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme la Présidente, V. Passera, ouvre la discussion.

M. F.-W. Golaz a remarqué que l'éclairage public ne s'éteint plus. Il demande si cela est à cause de la fête au village.

M. P. Andler indique que c'est à cause de la fête au village et que cela sera remis en ordre ce soir.

M. F.-W. Golaz le remercie.

M. F. Michel indique qu'il avait demandé, lors de la dernière séance du Conseil communal au mois de juin, à ce que la mise en place d'un programme de législature soit étudié. Il demande si la Municipalité compte donner suite à sa demande.

M. le Syndic, L. Sherif, indique que cela a été discuté. La Municipalité a discuté sur les différents projets qui sont une nécessité et une volonté de la Municipalité. Pour l'instant aucun programme n'a été fait, mais la Municipalité a pris des décisions sur les projets qu'elle souhaite faire avancer lors de cette législature.

M. F. Michel le remercie pour sa réponse. Il demande que ces réflexions soient communiquées au Conseil communal d'ici la fin de l'année.

Il demande s'il existe un règlement d'utilisation du cabanon au petit port de Veytaux. Il a constaté, cet été, que c'était parfois fermé et il pense que ce serait bien qu'il y ait un certain cadre au niveau des horaires.

M. le Syndic, L. Sherif, indique que la commune est propriétaire de ce cabanon qu'elle loue à une locataire. La locataire est libre de faire les horaires qu'elle souhaite. Il précise qu'il y a un contrat sur le fonctionnement général de ce cabanon.

M. P. Andler indique que la locataire a eu plusieurs soucis cette année comme des vols et autres problèmes qui lui ont fait beaucoup de mal au moral, ce qui explique des horaires moins réguliers et allégés.

M. F. Michel précise qu'il ne s'agit pas d'une critique et qu'il pense juste que c'est un lieu sympa et apprécié des passants.

M. A. Rey Lescure indique que la licence qu'elle dispose est une licence « kiosque » et elle ne peut pas ouvrir certains jours. Il pense qu'elle a plus d'heures d'ouvertures que ce qu'elle devrait faire de base.

M. J. Suchet indique qu'il y a passablement de problèmes d'accès à Sonchaux. Il n'a pas pu atteindre son domicile et a dû se parquer plus loin de son domicile lors de l'éclipse solaire. Il précise que s'il y avait eu un incendie, aucun camion de pompier n'aurait pu y accéder. Il indique qu'il y a également beaucoup d'incivilités avec notamment des déchets sauvages. Il précise qu'il y a beaucoup de véhicules garés sur les propriétés privées.

M. A. Rey Lescure indique que, le jour de l'éclipse, il était très heureux d'avoir accéder à Sonchaux en scooter. Il indique qu'il est compliqué de mettre des restrictions lors de ces événements particuliers. Ayant vécu la situation de près, il s'est dit qu'il faudrait trouver des solutions. Il pense que la meilleure chose à faire dans ces situations est de mettre un sens unique. Il indique que la Municipalité essaiera d'être proactive pour les prochains cas.

M. I. Rinaldi indique que l'exceptionnalité de l'événement est difficile à gérer. Il prend l'exemple de certaines communes qui se sont organisées en prévisions à ce cas, mais presque personne ne s'est présenté sur ces lieux. Il indique qu'il y avait également une problématique dans un parking à Haut de Caux.

M. J. Suchet indique qu'il donne volontiers son avis sur ce type de problématique pour les prochaines fois et demande à être sollicité si possible.

M. F.-W. Golaz demande s'il serait possible d'éviter d'utiliser les souffleuses à feuilles avant 8h00 du matin et entre 12h00 et 14h00. Il trouve cela insupportable.

Mme la Présidente, V. Passera, clôt la séance à 20h59 et invite les conseillères et conseillers à la verrée de la Présidente.

<u>Prochaines séances du Conseil</u>

26 octobre 2026, 7 décembre 2026, 22 mars 2027

3 mai 2027 et 21 juin 2027

La Présidente

V. Passera

CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX
CANTON DE VAUD
LIBERTÉ ET PATRIE

Le Secrétaire

D.-J. Alves de Almeida

Fait à Veytaux, le 7 septembre 2026

Annexe 1 : Présentation de Rivieira pour vous



RIVIERA POUR VOUS ESPACE D'INFO SOCIALE

Vaud pour VOUS

Vaud pour vous

«Chaque habitant du canton de Vaud devrait pouvoir être accompagné, sans condition, sans contrainte administrative ni stigmatisation, lorsque cette personne se trouve confrontée à des difficultés sociales momentanées ou durables.»

- La DGCS lance un appel à projet en février 2022 auprès de 50 partenaires.
- 30 projets seront déposés et 11 ont été retenus après une analyse par le Conseil de politique sociale.
- Ces projets ont été mis en place sous forme d'essais jusqu'en 2025 et aujourd'hui, 6 sont encore en activité dont Riviera pour vous.

RIVIERA POUR VOUS ESPACE D'INFO SOCIALE

Vaud pour VOUS

Création de Riviera pour vous par les 3 partenaires :

- Association Régionales d'Action Sociale (ARAS)
- Caritas Vaud
- Centre Social Protestant (CSP)

Ouverture au public le 30 octobre 2023

RIVIERA POUR VOUS ESPACE D'INFO SOCIALE

Riviera pour Vous

Son but est de favoriser l'accessibilité des prestations sociales à l'ensemble de la population de la Riviera et à lutter de manière locale, proactive et préventive contre le non-recours.

Public Cible

Ce service s'adresse principalement à toutes personnes domiciliées dans l'une des 13 communes de la région Riviera:

Blonay-St-Légier, Chardonne, Chexbres, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Jongny, La Tour-de-Peilz, Montreux, Puidoux, St-Saphorin (Lavaux), Rivaz, Vevey et Veytaux

RIVIERA POUR VOUS ESPACE D'INFO SOCIALE

Lieu
Rue des Moulins 11 à Vevey (à côté de la gare)

Horaires
Ouvert du lundi au jeudi avec une permanence quotidienne :

Lundi 9h à 12h
Mardi 13h à 16h
Jeudi 15h à 18h

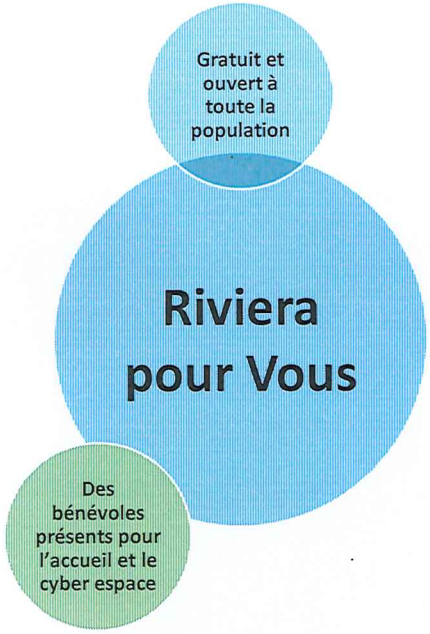
2 permanences téléphoniques ont également lieu les lundis et mercredis de 13h à 14h.

RIVIERA POUR VOUS ESPACE D'INFO SOCIALE

Prestations

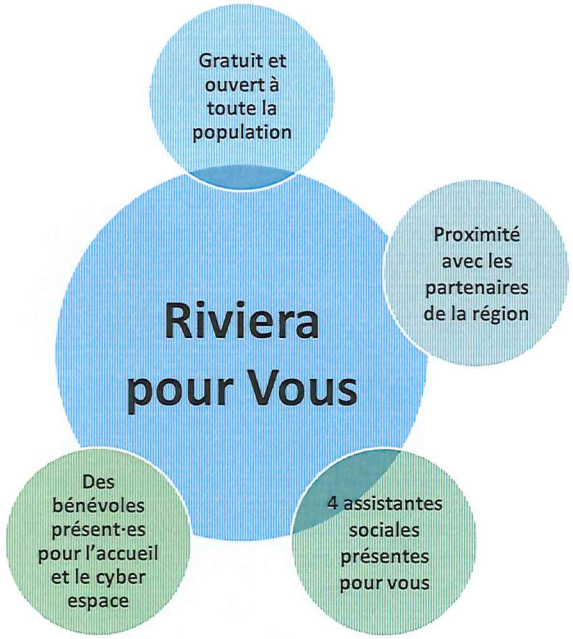
- Un ***espace d'accueil*** gratuit pour la population se trouvant en difficultés et à la recherche d'informations.

- Des ***bénévoles*** présents pour accueillir et guider les personnes.



RIVIERA POUR VOUS ESPACE D'INFO SOCIALE

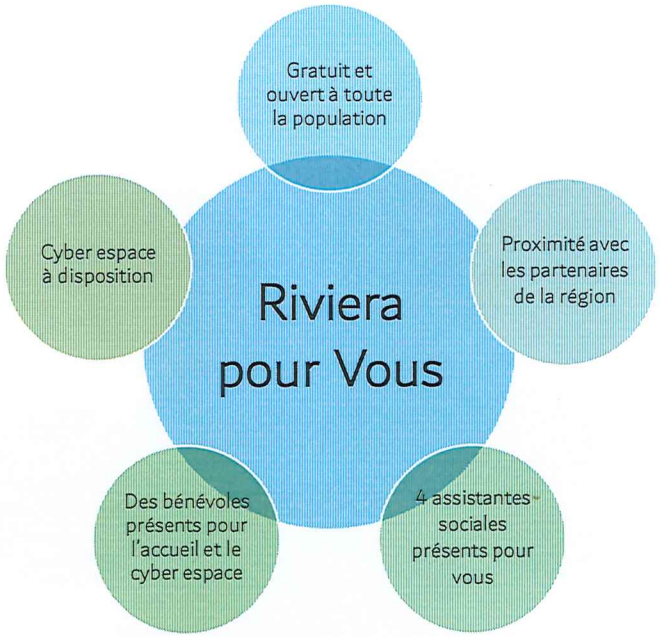
- Une ***équipe d'assistantes sociales*** conseillent et accompagnent les personnes pour les aider à obtenir des prestations auxquelles elles auraient droit ainsi que pour accéder à d'autres services.
- La ***proximité avec les différents partenaires*** de la région permet une orientation rapide.



RIVIERA POUR VOUS ESPACE D'INFO SOCIALE

- Un ***cyber espace*** à disposition permettant d'accéder à des ordinateurs pour effectuer certaines démarches avec une aide personnelle d'un·e bénévole si besoin.

  Exemples:
  - Démarches en ligne,
  - Accès aux boîtes e-mail
  - Recherche de documents
  - Recherche d'information
  - Formulaire à remplir en ligne
  - Impression de documents
  - Etc.



RIVIERA POUR VOUS ESPACE D'INFO SOCIALE

- Un ***atelier numérique***

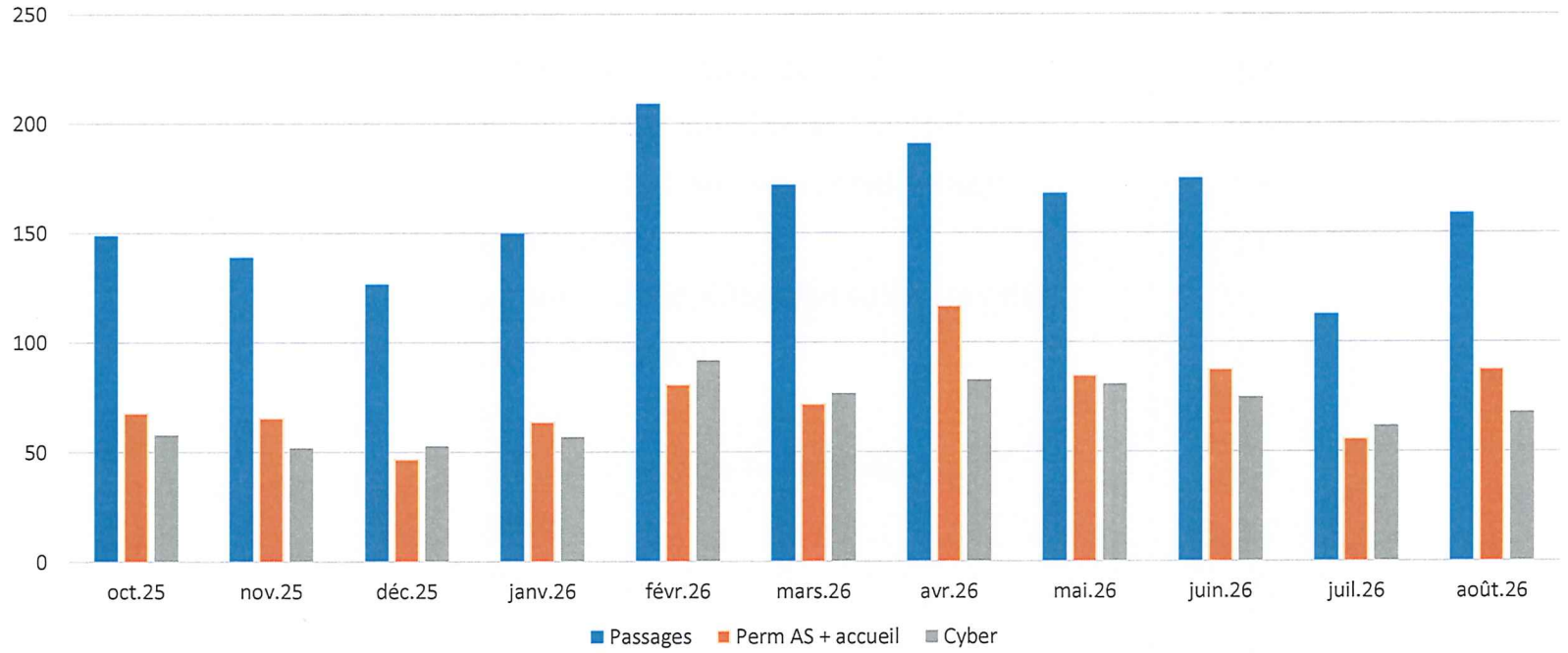
Atelier de 1 à 8 personnes animé par un professionnel aidé d'un bénévole.
Prestation gratuite et sur inscription.
Matériel informatique mis à disposition.
Tous les mardis matin de 9h30 à 11h30 (pause de 30 min.)

L'objectif de ces ateliers est de développer et renforcer les compétences numériques en visant l'autonomie des usager·e·s pour l'utilisation des outils informatiques au quotidien.



RIVIERA POUR VOUS ESPACE D'INFO SOCIALE

Arrivées à la permanence RpV entre octobre 25 et août 26



RIVIERA POUR VOUS ESPACE D'INFO SOCIALE

Nature des demandes amenées lors des consultations (De oct 25 à avril 26.

Total de plus de 100%, peuvent se recouper)

Prestations sociales	57%
Administratif	25%
Financier	21%
Logement	14%
Santé	8%
Travail, insertion professionnelle	5%
Famille	7%
Droit de séjour	4%
Soutien aux compétences numériques	2%
Formation	2%
Insertion sociale, bénévolat, loisirs	5%
Soutien psychologique, écoute	1%
Violence, harcèlement	1%
Autre	4%

RIVIERA POUR VOUS ESPACE D'INFO SOCIALE

Types de prestations vers lesquelles sont orientées les personnes (De oct 25 à avril 26)**:**

Prestation financière autre que RI	27%
Appui social	31%
Prestation financière RI	11%
Autre prestation	21%
Insertion professionnelle	4%
Prestation santé	4%

RIVIERA POUR VOUS ESPACE D'INFO SOCIALE

Questions

